

© Luxemburger Wort

Que faire des enfants qui dérangent dans nos écoles?

Constat de notre négligence

PAR GILBERT PREGNO *

J'ai lu avec beaucoup d'attention le livre «Staark Kanner» (Editions Phi) de notre ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et je me suis surtout attardé à la partie qui concerne les enfants qui souffrent de troubles du comportement.

Il y est question d'un garçon qui a agressé et blessé une enseignante. Monsieur Meisch développe dans son écrit son ressenti, que je partage entièrement, tant à l'égard de l'agent éducatif que de l'enfant. Quand on sait l'état dans lequel sont ces enfants, on sait aussi qu'il peut y avoir des passages à l'acte dont peuvent être victimes d'autres enfants et aussi des professionnels. C'est pourquoi qu'au-delà de la compassion que l'on peut éprouver, j'aurais souhaité connaître aussi quelles étaient les conditions d'encadrement de ce jeune et s'il y avait un projet de prise en charge qui se basait sur un diagnostic. J'écris cela sur l'arrière-fond du constat que souvent l'école se contente de gérer ces situations pour pouvoir contenir ce qui trouble et dérange, moins de ce qui est à l'origine du trouble de l'enfant et de ce qu'il faut faire pour que l'enfant puisse être pris en charge. Dans le passé j'ai souvent pu me rendre compte que les professionnels qui ont à faire avec un enfant perturbé étaient souvent laissés seuls avec la difficulté: parfois on se contentait de leur demander d'être plus patients et tolérants, comme si cela suffisait.

Les interminables listes d'attente pour accéder aux services de consultation, une bureaucratie asphyxiante avec des décisions qui se font attendre ne sont pas faites ni pour aider l'enfant ni pour mobiliser sa famille. De façon générale ce qui n'a jamais manqué de me surprendre c'est qu'un enfant qui est victime d'un accident peut bénéficier d'une prise en charge médicale dans les dizaines de minutes qui suivent. Celui qui est en proie à de gros conflits psychiques doit attendre des semaines voire des mois avant que ne se mette en place une prise en charge.

Des enfants regroupés en centres de prise en charge

Monsieur Meisch évoque le fait qu'il faudra s'appliquer à faire des recherches pour mieux comprendre comment des jeunes en arrivent là et que le temps est venu de faire l'inventaire des structures que nous avons et dont nous aurons besoin à l'avenir. Il explique ensuite sa décision de créer des centres pour accueillir ces jeunes qui perturbent les classes. Cela avait été annoncé quelques semaines auparavant: ces enfants n'auraient plus besoin d'aller à l'école et bénéficieraient d'un encadrement socio-éducatif intense.

Je me suis dit que le ministre aurait bien fait avant de prendre sa décision de s'inspirer d'un rapport qui lui a été adressé et qui est daté du 1er juin 2018 sur les objectifs et l'organisation des centres psychothérapeutiques: ce rapport qui fait cent pages a été élaboré par des membres de ses services, du ministère de la Santé et aussi par les responsables des trois centres thérapeutiques qui depuis des années accueillent ces enfants et qui eux ont une connaissance de cette problématique. En entendant ce que disait le ministre Meisch j'avais l'impression qu'il pensait que ces enfants, à l'image d'une voiture défectueuse, allaient être mis dans une structure qui les «réparerait», et une fois cette tâche accomplie ces enfants pourraient retourner dans leur classe.

Ce que je vais écrire est décevant à cet égard: souvent ces enfants ne vont pas «guérir» ou être réparés au point de pouvoir poursuivre sans problème l'enseignement. Pour certains les prises en charge vont améliorer la situation, pour d'autres il faudra considérer comme succès que cela ne s'aggrave pas et pour certains nous savons que la prise en charge ne va pas avoir des effets et que la situation risque d'empirer.

La conséquence est donc que pour un grand nombre de ces enfants, ainsi que leur famille, un encadrement sera nécessaire sur de longues années. D'ailleurs je fais souvent le constat que le retour de ces enfants dans leur classe d'origine est pour le moins laborieux, souvent impossible. C'est aussi pour toutes ces raisons que j'estime que ces prises en charge ne peuvent se faire sans que l'école y soit associée de façon permanente. Je constate que souvent dès qu'un enfant a des difficultés, on accepte très facilement que les enseignants passent la main et souvent ce sont alors des agents éducatifs qui ont en charge la scolarisation. Comme si les apprentissages scolaires d'enfants en difficulté ou à besoins spécifiques ne relevaient pas de la compétence des enseignants: j'y vois là les restes d'un d'élitisme attaché dans le

passé à cette fonction et un désintérêt pour les enfants en difficultés d'apprentissage. Une fois formés, bien intégrés dans une équipe avec d'autres professionnels, les instituteurs sont les plus compétents pour assurer un encadrement scolaire à ces enfants et c'est la raison aussi pour laquelle ils doivent faire partie des centres de prise en charge et contribuer à l'élaboration des projets destinés aux enfants.

Exclure les enfants de la scolarisation et ne pas associer les enseignants est une démarche qui moi me surprend. Elle fragilise l'idée que nous nous faisons de l'inclusion et pire encore elle accepte que ces enfants qui ont droit de par la loi à être scolarisés, puissent ainsi être exclus: leurs difficultés dans la classe ne tiennent pas au fait qu'ils soient scolarisés, mais aux conditions de leur encadrement scolaire.

J'ai appris aussi que ces nouveaux centres allaient démarrer dans les prochaines semaines: je suis sûr que cela se fera, mais avec quel prérequis en termes de concept et de formation du personnel? Tout cela participe de la pensée magique que de concevoir qu'une prise en charge de ce type va résoudre comme par enchantement les problèmes de ces enfants: ce sont des sottises et ce sont souvent des personnes loin des réalités du terrain, qui à force de plans théoriques, de constructions cérébrales alambiquées, développent des stratégies qui ne tiennent pas la route. Toute cette précipitation est mauvaise conseillère et de façon générale je me pose la question comment sont prises ces décisions.

Faire l'inventaire des structures d'aide

Monsieur le ministre pensait qu'il faudrait faire l'inventaire des structures d'aide dont nous disposons. Je voudrais rappeler qu'en 2010 le Centre de recherche public de la santé (CRPS) a publié une étude sur la santé mentale des jeunes ici au Luxembourg, qui avait été commanditée par le ministère de la Santé de l'époque¹. Cette étude qui a pris trois ans avait réuni sur plusieurs journées de nombreux professionnels, nous étions près de 80, qui tous avaient une expertise dans ce domaine. L'objectif était de faire un état des lieux, d'élaborer des axes de développement communs et des recommandations cohérentes pour des choix et des stratégies à venir. Cette étude aboutissait aux mêmes conclusions d'un rapport auquel j'avais contribué, qui était moins approfondi que celui du CRPS et qui avait été rédigé dans les années 90 dans le cadre du rapport Häfner sur la réforme de la psychiatrie.

Véronique Louazel, Yolande Wagener, Marie-Lise Lair, les auteures de cette étude du CRPS, montraient que notre système de prise en charge dessinait un secteur mal organisé et cela malgré le fait que les professionnels étaient bien formés. Il est question d'une «politique cloisonnée (où) aucune vision nationale n'a guidé la planification d'une architecture cohérente de l'offre de services pour répondre aux besoins de santé mentale des enfants, des jeunes et des familles et assurer une couverture satisfaisante des besoins. Les services sont créés, indépendamment les uns des autres, sans concertation nationale, sans base épidémiologique, ni critères et procédures clairs de création de structure». Ni les familles, ni d'ailleurs les professionnels ne s'y retrouvent: «(une) prise en charge (...) reste elle-même compartimentée (...) par la réalité d'un système opaque, dans lequel il est difficile de s'orienter.» La prévention est insuffisamment développée et les troubles sont repérés «dans un contexte de dépistage tardif et de gestion de l'urgence», alors même qu'il y a des cas de «non-diagnostic ou de diagnostic tardif (qui) peuvent même aller jusqu'à des prises en charge inadéquates.» Je fais l'expérience qu'il n'est pas rare de voir six, sept intervenants de différents services prendre en charge en même temps une famille, sur la vie d'un enfant jusqu'à ses 18 ans, le nombre sera passé à parfois 25.

Il y est aussi question qu'il faut développer la formation des parents pour améliorer leurs compétences éducatives. Et s'il existe depuis 15 ans une école des parents, qui travaille dans la prévention, aucun gouvernement n'a soutenu le développement d'un programme pour soutenir la parentalité. Le congé parental va bien dans ce sens, mais cela ne suffit pas. Quant au ministère de l'Education nationale la formation des adultes vise avant tout à favoriser «le développement économique du pays, la cohésion sociale et la construction d'une société interculturelle» et plus spécifiquement dans le cadre scolaire à assurer un meilleur encadrement scolaire aux enfants. Nous sommes bien loin des problèmes que les parents rencontrent avec leurs enfants et qui existent souvent dès la naissance.

J'ajouterai encore qu'une grande partie des services d'aide se trouve dans le milieu scolaire et des structures d'accueil, comme si la vie d'un enfant se réduisait à la fréquentation de ces institutions. Il faut donc attendre que l'enfant fréquente le foyer de jour, la crèche ou l'école pour pouvoir faire le constat que l'enfant va mal. Il est d'ailleurs étonnant que ce soit une autorité scolaire qui décide en dernière

instance d'une prise en charge thérapeutique dans un des centres existants.

En fin de compte ce rapport n'a pas servi à grand-chose. Il n'en a jamais été tenu compte dans l'élaboration d'une politique visant à améliorer la situation des enfants et adolescents en question. Aujourd'hui, près de dix années après la publication de ce document, les problèmes restent les mêmes comme il y avait 25 ans. Ils se sont amplifiés dans la mesure aussi où de nombreux nouveaux services ont été créés à un rythme frénétique.

Tout ce contexte ne fait qu'aggraver la situation des enfants et des familles: elle peut entraîner une judiciarisation, parfois nécessaire, mais souvent aussi une solution de facilité. Interviennent alors le parquet et le juge de la Jeunesse dans le cadre d'une loi sur la protection de l'enfant qui réclame à être réformé car la philosophie date des années 80 du siècle dernier. La loi sur l'Office national de l'enfance, dont un des buts était d'améliorer la cohérence des prises en charge, d'éviter tant que faire se peut la judiciarisation des situations en favorisant un espace plus grand pour la demande volontaire des familles, a aussi entraîné que les interventions des professionnels et les institutions se sont rangées à une logique de marché avec une marchandisation des services et une augmentation de la bureaucratie: beaucoup d'organisations sont gérées comme de vraies entreprises avec une culture qui s'éloigne d'une institution à caractère social.

Quant à la déjudiciarisation, que certains n'ont jamais voulu, on n'est pas prêt, en l'état actuel des choses, d'y aboutir. J'estime qu'il n'est donc pas nécessaire de faire une nouvelle étude. Il suffira de tenir compte de celles dont nous disposons, d'étudier la biographie de ces enfants, de retracer le parcours de leur famille dans le dédale des services et surtout d'entendre les intervenants de première ligne.

Pourquoi un enfant est-il perturbé?

Quant à la question qu'il faudrait faire encore plus de recherches pour comprendre pourquoi des jeunes développent ces difficultés, je pense que nous avons suffisamment de connaissances. Les causes varient et je voudrais me limiter à quelques explications qui souffrent d'une grande simplification. Il y a les enfants qui ont subi des traumatismes et il y en a de plus en plus qui souffrent d'un encadrement éducatif familial inadéquat.

Ce sont des enfants abîmés, malheureux, en proie à un grand gouffre psychique et qui sont affamés à un niveau émotionnel. Le plus souvent ils n'ont pas bénéficié de suffisamment d'attention à leurs besoins par des parents qui sont aujourd'hui préoccupés par d'autres tâches: l'éducation n'est plus leur priorité. Les structures d'accueil à qui les parents confient les enfants n'y sont pour rien mais, compte tenu de l'usage qui peut en être fait, elles amplifient cette tendance.

Nous savons qu'un enfant n'est rien sans lien qui le retient. Tout enfant dispose d'un psychisme qui est biologiquement préparé pour développer une personnalité qui se construit à travers ce lien. Cet enfant qui ne reçoit pas ce dont il a besoin, cela déjà quand il est tout petit, développe une stratégie de survie qui ne relève pas d'une décision qu'il aurait prise ou qu'il prendrait au cas par cas: souffrant d'un manque, son psychisme a fait l'expérience qu'il attire une attention à son mal-être en transgressant. Au départ c'est un appel au secours, avec le temps cela devient une habitude que l'environnement ne fait que renforcer. De fil en aiguille et face à des réactions de l'environnement, certes compréhensibles, mais inadaptées, il s'est senti toujours plus dévalorisé. Cet enfant qui souffre n'est pas en capacité de critiquer, de réclamer à haute voix, mais se dit qu'il ne mérite et ne vaut rien! Et cela entraîne une boucle, une sorte de cercle vicieux. Au plus il transgresse, au plus il souffre du rejet, sans néanmoins jamais abandonner cette stratégie de survie, la seule qu'il connaît.

Avec le temps il acquiert aussi une intelligence parfois impressionnante dans la faculté de pointer les failles de son encadrement. Je voudrais encore souligner que ces difficultés se sont généralement développées beaucoup plus tôt dans le cadre familial, c.-à-d. qu'elles existent bien avant que l'école ou les structures d'accueil n'en fassent le constat. Et encore: il y a des enfants qui réagissent par rapport à ce manque de soutien et de reconnaissance qu'ils subissent non pas en développant une attitude transgressive, mais en se déprimant, en se recroquevillant sur eux-mêmes. Le pronostic pour ces enfants est bien plus mauvais. Il est communément admis que ces enfants sont souvent perçus comme des «enfants sages» et bien adaptés, alors même qu'ils devraient être au centre d'une grande attention car ils risquent de développer des troubles bien plus graves.

Les «mauvais» parents et autres lacunes...

Pour conclure je voudrais souligner que les problèmes qui sont évoqués dans cet article ne datent pas des dernières années, mais ont une

longue histoire. Les professionnels ont tendance à expliquer les échecs des prises en charge par les limites de la famille et un manque d'engagement de leur part. Cela joue certainement, mais il faut aussi souligner que les lacunes dans l'organisation des services y contribuent pour beaucoup. Cela relève donc de la responsabilité de celui qui organise, mais qu'on a du mal à identifier, et aussi du législateur qui doit veiller à ce que les lois soient mises à jour pour répondre aux grands changements sociétaux qui touchent aussi les familles. En l'état actuel la stratégie relève donc plus de l'art du pilotage à vue dans un secteur qui fonctionne comme un mille-pattes qui ne dispose pas de système nerveux central. Je persiste à penser que le Luxembourg, malgré de considérables efforts et investissements qui sont faits, reste un pays qui ne mesure pas l'importance du lien dans la petite enfance et qui s'intéresse plus à la croissance économique qu'à celle de ses enfants. Je reste en attente pour voir quelles mesures seront prises par le nouveau gouvernement. Et je ne cesse de m'étonner que les professionnels, quels qu'ils soient, ne fassent pas entendre leur voix et acceptent ces situations qui portent atteinte aux droits des enfants et aux valeurs éthiques. C'est ce silence qui fait aussi le lit de décisions très hasardeuses.

* L'auteur est psychologue, psychothérapeute et formateur en thérapie familiale et approche systémique. Ancien directeur de la Fondation Kannerschlass, il est aussi président de la Commission consultative des droits de l'Homme.

1) «Pour une stratégie nationale en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes au Luxembourg – promotion, prévention, prise en charge, intégration» <http://bit.ly/SantePublic>

Luxemburger Wort vom Samstag, 15. September 2018, Seite 14